

**INTERVIEW**  
**du PROFESSEUR KAPET de BANA,**  
**Coordinateur International**  
**du Conseil Mondial de la Diaspora Panafricaine**  
**et**  
**de la Société Savante des Encyclopédistes africains**  
**au magazine panafricain**  
**de BERLIN, LO'NAM,**  
**le 18 novembre 2006, concernant**  
**l'avancement des actions pour**  
**l'édification à Berlin du**  
**« *Monument de la Réparation***  
***pour la Paix et la Réconciliation***  
***universelle avec l'Afrique* »**

*(Version française)*

# Interview pour le magazine panafricain de Berlin Lo'Nam

*Question 1 : Professeur Kapet de BANA, vous êtes le Coordinateur international du Conseil Mondial de la Diaspora Panafricaine. Qu'est-ce que le Conseil Mondial de la Diaspora Panafricaine et quelle est sa mission?*

**Réponse :**

Je ne peux répondre à cette question que par la citation intégrale et sans commentaire des articles 2 et 4 des statuts du Conseil Mondial de la Diaspora Panafricaine qui fixent la vision et les objectifs.

**ARTICLE 2 : BUTS**

L'association a pour buts :

- l'évaluation de l'apport et de la part de l'Afrique dans le Patrimoine Commun de l'Humanité.
- la promotion du rayonnement de l'Afrique dans le monde.
- les études des voies et moyens de participation à divers niveaux aux actions, décisions et stratégies mondiales visant au développement de l'Afrique et/ou impliquant le destin du continent.
- l'interpellation de toute organisation ou de tout Etat et Etablissement dont l'activité est en rapport avec les buts du Conseil Mondial de la Diaspora Panafricaine..
- défendre les intérêts de la Diaspora Panafricaine à travers le monde.
- assurer la représentation effective de la Diaspora auprès des Etats d'Afrique, des organisations régionales, internationales et mondiales relevant des Nations Unies, de l'O.U.A. ou du Conseil des Communautés Européennes, et des Etats Arabes, ou d'autres organisations d'Asie et d'Australie etc...

**ARTICLE 4 : LA CHARTE DE L'UNITÉ DE LA DIASPORA AFRICAINE ET DES PEUPLES NOIRS.**

La présente charte définit l'éthique de l'Association vis à vis des groupes, des Etats, des organisations, des institutions envers lesquels elle agit ainsi que les modalités d'actions envisagées.

Tous les membres de la Diaspora, à quelque titre que ce soit, sont liés par cette charte et devront s'y conformer tant au niveau de leurs actions que de leur prise de parole au nom de l'Association :

1. Travail et Combat pour la Renaissance, la Reconstruction et le Développement de l'Afrique.
2. Réhabilitation des Peuples Noirs marginalisés.
3. Evaluation de l'apport et de la part de l'Afrique et des Peuples Noirs dans le Patrimoine Général de l'Humanité.
4. Devoir de mémoire : reconstitution du patrimoine détruit, pillé et spolié et leur récupération des mains des pilleurs colonisateurs esclavagistes.
5. Participation à l'élaboration des stratégies mondiales de la coopération et du développement général de l'Humanité.
6. Exiger le repositionnement de l'équilibre de la représentation du monde sur la base des cinq continents. La démocratie rotative à l'échelon mondial, direction à tour de rôle par ordre alphabétique des instances mondiales et des organisations internationales (respect systématique de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies).
7. Exiger la démocratie participative à l'intérieur des sociétés africaines, favorisant ainsi le jeu de l'alternance démocratique dans la gestion des pouvoirs publics.
8. Exiger la condamnation à la réparation effective des dégâts causés à l'Afrique par les Etats esclavagistes de l'Occident euro – américain, de l'Orient ou du Moyen Orient Arabe.

9. Contribution par des actions concrètes programmées à la désaliénation spirituelle et culturelle des peuples colonisés au moyen de l'élaboration et de la mise en place de systèmes éducatifs devant générer le progrès scientifique et technologique centré sur l'être humain et ses besoins ressentis.
10. Encourager la mise en place à l'échelle mondiale d'une nouvelle pédagogie de l'enseignement de l'Histoire Universelle basée sur le dialogue des civilisations caractéristiques des sociétés des cinq continents réhabilitant ainsi la dignité de l'Afrique et des peuples noirs bafoués.
11. Conscientisation et responsabilisation des élites et des dirigeants des Peuples Noirs en vue de la pleine réalisation du bonheur et des aspirations profondes des populations en retard de développement.
12. Institutionnalisation d'une journée mondiale des retrouvailles de la Diaspora Panafricaine chaque mois de décembre en vue de renforcer les liens de fraternité favorisant l'esprit d'union, pour le développement de notre civilisation et notre participation à la détermination ou l'élaboration des stratégies mondiales. Cette journée considérée comme « journée de la renaissance africaine » revêtira une ampleur particulière pour l'évocation commémorative consacrée à la mémoire de toutes les victimes de l'esclavage, de la traite négrière, de la colonisation et du néocolonialisme génocidaires criminels.
13. Le Conseil Mondial de la Diaspora Panafricaine informera l'opinion publique dans l'intention de promouvoir la reconnaissance aussi large que possible de la primauté de l'esprit de réhabilitation de la dignité humaine indistinctement au plan universel.

***Question 2 : La réhabilitation de l'histoire africaine est au coeur de votre combat depuis des décennies. Vous êtes le témoin vivant de l'histoire de l'Afrique, qui se confond pratiquement avec votre vie. Parlez-nous brièvement de votre parcours et de l'importance de ce combat pour la dignité et la renaissance de l'Afrique.***

**Réponse**

Comme vous le savez, les actions qui nous avons brièvement énumérées dans une brochure confectionnée à l'attention de l'opinion montre que nous avons sillonné et sensibilisé l'opinion africaine et mondiale par des Colloques, des séminaires dont nous nous contentons d'en citer quelques épisodes les plus marquants :

- De Berlin (Allemagne) – 1988,
- de Turin (Italie) - 1991, de Genève (Suisse),
- de Tunis, de Paris – Sorbonne (France) 1992,
- d'Addis Abéba (Ethiopie), de Accra (Ghana) – 1993
- de Vienne (Allemagne), de Cotonou (Bénin), de Fort-de-France (Martinique) – 1993,
- de Bamako (Mali) - 1994,
- de Madrid (Espagne), de Nouakchott (Mauritanie) - 1995,
- de Tripoli (Libye) – 1996,
- de Luanda (Angola), de Guinée Bissau – 1998,
- de Niamey (Niger) – 1998,
- de Casablanca (Maroc), de Durban (Afrique du Sud) – 2001,
- de Bangui (Centrafrique) – 2002,
- de Ouagadougou (Burkina Faso) – 2002, 2004.
- de Madagascar – 2003 - 2004, de Dakar (Sénégal), de Rome (Italie ) – 2004,
- de Quito (Equateur), Moroni (Comores), de Nantes (France) – 2004 - 2006,
- de Bonn (Allemagne) – août 2005,
- d'Abidjan (Côte d'Ivoire) – 2006,
- de Berlin (Allemagne) - du 03 au 07 novembre 2006,
- à Verdun (France) – le 11 novembre 2006,

vous voyez cette toile d'araignée tissée sur notre parcours à travers les peuples et les nations que nous avons sensibilisés à la nécessité de la réhabilitation des peuples noirs bafoués par l'injustice et l'ignominie des puissances coloniales criminelles et génocidaires.

**Question 3 :** *Vous êtes aussi le Concepteur de la première grande Encyclopédie politique, économique, sociale et culturelle de l'Afrique contemporaine et du Monde noir. Ce projet est mis en chantier depuis quelques années déjà. Parlez-nous de ce projet et de son état d'avancement.*

**Réponse :**

Etant donné que l'encyclopédie est la première initiative de réhabilitation par l'écriture sous la plume collective des africains eux-mêmes et de tous les savants du monde entier et vu le caractère universel de l'œuvre, vous comprendrez que là aussi, nous avons eu à parcourir le monde entier au niveau des Forums nationaux, régionaux, mondiaux, en Afrique, et dans le reste du monde, pour y associer et les peuples et les élites.

C'est ainsi que la structure des 240 volumes constituant les 12 tomes est visible sur le site Internet « Mémoire d'Afrique » : <http://africa.smol.org/docs/ency/ency07.pdf>, et a été également présentée au Colloque des Intellectuels africains sur la Démocratie pluraliste et le multipartisme en Afrique parallèle au sommet des Chefs d'Etat d'Afrique et de France à la Baule en Juin 1990 ; à la 8<sup>ème</sup> Conférence Générale de l'Association des Universités Africaines à Accra (Ghana) du 18 au 23 Janvier 1993 ; à la Conférence Ministérielle de l'O.U.A. sur la culture, l'éducation et le développement à Cotonou (Bénin), du 23 au 27 août 1993 ; aux Conférences Mondiales des Nations Unies sur les Droits de l'Homme à Vienne (1993) ; à la Rencontre Mondiale pour la Paix à Genève, à Tunis (1992) ; à l'UNESCO à Paris (1995) ; à la Sorbonne à Paris au cours d'une rencontre des Ministres européens de la culture et l'Université européenne de la recherche (1992) ; à la Première Université d'été des communautés africaines à Lyon – Lumière en Septembre 1991 ; à la Première Université d'hiver sur l'immigration africaine en France, en Europe et dans les Amériques, Paris VIII – Saint – Denis, les 18 et 19 janvier 1992 ; lors des Universités d'été de Lille, Saint-Denis, Marseille, Nantes consacrées à la présentation des travaux de réalisation de l'Encyclopédie politique, économique, sociale et culturelle de l'Afrique et les problèmes de l'immigration ; à la Conférence de l'association Nantes – Histoire à l'occasion de la date anniversaire du 4 février consacrant l'abolition de l'esclavage. Nantes. Le 4 février 1994 ; à Flers (Orne - France), Conférence « Réalités africaines », en novembre 1999 ; à Dakar (1991 – 1998) et en 2004 à la Première Conférence des Intellectuels d'Afrique et de la Diaspora ; à Durban (Afrique du Sud) – 2001, à la Première Conférence Mondiale des Nations Unies contre le racisme et la xénophobie ; à Madagascar (2003 – 2004) aux Colloques sur les Droits de l'Homme et l'intégration régionale, etc, etc.....

**Question 4 :** *Quelles sont les difficultés rencontrées pour la réalisation de ce projet d'encyclopédie?*

**Réponse :**

Vous savez que pour la réalisation d'une œuvre universelle de cette ampleur, qui concerne la civilisation des peuples de tout un continent et de sa diaspora dispersée à travers le monde, surtout quand elle doit être réalisée dans les règles de l'art, au double plan éthique et philosophique, tenant compte des exigences du temps et de l'espace, suivant les recommandations des lettres du Secrétaire Général de l'OUA et du Directeur Général de l'UNESCO qui nous y encouragent, vous pouvez mesurer les difficultés tant conceptuelles que matérielles.

(<http://africa.smol.org/docs/ency/ency09.pdf>)

Aussi, il a fallu, plus concrètement, fixer trois phases :

- 1<sup>ère</sup> phase conceptuelle : structuration en volumes et en tomes (12 tomes en 240 volumes).
- 2<sup>ème</sup> phase : appel à contribution des savants, écrivains, artistes, philosophes, théologiens, historiens, sociologues, technologues, mathématiciens, chercheurs, tant au niveau national qu'international, dans tous les domaines de la connaissance politique, économique, sociale et culturelle, au triple plan technique, scientifique et technologique.
- 3<sup>ème</sup> phase de la réalisation effective : création d'une logistique : siège, secrétariat, matériel d'information, bureautique et informatique, mobilisation des moyens et diffusion de l'information, multimédias, presse, confection de brochures, de dépliants, interpellation des organisations, des institutions nationales, internationales pour participation tant intellectuelle que matérielle, sélection

des directeurs des volumes et des tomes, cooptation des directeurs scientifiques et des spécialistes pluridisciplinaires, etc, etc..... <http://africa.smol.org/docs/ency/ency07.pdf>

**Question 5 : Vous êtes ici à Berlin dans le cadre d'un projet de grande importance pour l'Afrique et le Monde noir. Quel est ce projet?**

**Réponse :**

Berlin est l'aboutissement des actions que nous venons d'énumérer ci-dessus ayant consisté à la mise en place du Comité d'organisation et d'accueil de la Conférence prochaine en vue de l'édification du « **Monument de la Réparation pour la Paix et la Réconciliation universelle avec l'Afrique** » juste sur la place où l'Afrique fut victime, en 1885, du crime et du génocide du partage et de la colonisation sanguinaires par les puissances impérialistes d'Europe.

**Question 6 : Pourquoi un « Monument de la Réparation pour la Paix et la Réconciliation universelle avec l'Afrique »? Et pourquoi à Berlin?**

**Réponse :**

Le monument, comme nous venons de dire, ne peut être édifié qu'à Berlin, puisque c'est dans cette ville historique que l'opération du dépeçage, pour ne pas dire, de la balkanisation de l'Afrique a eu lieu et comme par coïncidence de l'histoire, ce lieu se trouve à quelques mètres du Monument de la Shoah concernant le génocide des juifs.

**Question 7 : Pourquoi ne pas ériger ce monument en Afrique?**

**Réponse :**

Les monuments sont toujours érigés sur la place et à l'endroit où les crimes ont été commis.

**Question 8 : Cela fait déjà très longtemps que vous vous battez pour la réhabilitation de l'histoire africaine. Partout à travers le monde, vous avez mené des campagnes d'information et de sensibilisation à ce sujet. Pourquoi lancez-vous seulement maintenant la construction de ce monument?**

**Réponse :**

Dans l'histoire d'un pays comme d'un continent, rien ne s'est jamais fait spontanément, surtout quand il s'agit de réparer des vicissitudes de plus de cinq siècles de crimes de génocide entraînant l'aliénation spirituelle, culturelle, religieuse et la domination économique, l'occupation militaire, le pillage des ressources naturelles, la marginalisation des populations esclavagisées, vous comprendrez qu'il faut toute une génération, sinon des générations pour relever le défi que seule une élite consciente peut oser entreprendre, je dis bien, oser.

**Question 9 : Quand vous parlez de réparation, de quoi s'agit-il? S'agit-il d'un dédommagement dû aux victimes de la colonisation, de l'esclavage et de la traite des Noirs? Quelle est la nature de cette réparation?**

**Réponse :**

La réparation est de deux ordres psychologique et matériel :

- 1) La réparation psychologique est d'abord la reconnaissance publique et la repentance par les nations barbares génocidaires qui ont été, chronologiquement, les esclavagistes arabes du Moyen Orient, l'église catholique du Vatican, les puissances impérialistes colonialistes sanguinaires d'Europe qui ont divisé et dominé l'Afrique, tant spirituellement, culturellement, politiquement, militairement, et pour tout dire, « **inhumainement** ».
- 2) La réparation matérielle : la traite négrière et la colonisation étant un crime d'Etat, commis par les Etats, doivent être réparés par les Etats et c'est ainsi que la Société Savante des Encyclopédistes africains, animée par le Conseil Mondial de la Diaspora Panafricaine, a élaboré les Six impératifs de la réparation (<http://africa.smol.org/docs/ency/ency02.pdf>) adressés, dès 1990, aux Nations Unies pour que cette opération de réparation soit organisée parallèlement aux actions de la société civile, au niveau des peuples victimes et de la conscience universelle. Le Mouvement

International pour la Réparation (M.I.R.) de la Martinique et le Conseil Mondial de la Diaspora Panafricaine, garants civils des intérêts des populations victimes, ont mis en place un Comité d'avocats pour diligenter la Plainte et la campagne d'information et d'interpellation pour l'aboutissement des revendications. On comprend ainsi qu'à notre demande, leur Sainteté, les Papes Jean Paul II et son successeur Benoît XVI, soient respectivement intervenus, pour que soit restitué au peuple d'Afrique tout ce qui lui a été volé en même temps que le respect de sa dignité.

**Question 10 : Dans quelle mesure ce projet de monument s'inscrit-il dans ce vaste mouvement international pour la réparation due aux victimes de l'esclavage, de la Traite des Noirs et de la colonisation?**

**Réponse :**

Pour répondre à votre question, le Conseil Mondial de la Diaspora Panafricaine a, là aussi, élaboré et rendu publique, tant au niveau des Etats qu'au niveau des multimédias, la feuille de route avec les exigences concernant, d'une part, l'enseignement de l'histoire de la traite négrière, de la colonisation dans les livres scolaires, et d'autre part, la construction de monuments, de sites, entre autres, de boulevards, des avenues, des universités, des hôpitaux, etc, portant le nom des grandes figures des victimes de la résistance contre l'oppression et le génocide de la colonisation, au niveau de toutes les nations colonisatrices d'Europe, et dans les pays colonisés, construction de Panthéons, de musées d'histoire, de monuments à la mémoire des victimes, car, nous disons que « **L'histoire, c'est la science des traces ou des souvenirs marquant la mémoire collective** ».

**Question 11 : L'esclavage et la Traite des Noirs ont été reconnus, en France, comme « crime contre l'humanité » par une loi dénommée « Loi Taubira » proposée par Madame Christiane Taubira, députée de Guyane. D'autres pays occidentaux ayant participé à la Traite des Noirs ont-ils aussi fait cette démarche?**

**Réponse :**

S'agissant de la Loi Taubira, elle prend sa source dans le Procès International de Christophe Colomb que nous avons organisé sous l'égide du Cercle Frantz FANON, et de son Président, notre regretté Maître Alain Manville, à Fort-de-France (Martinique) du 10 au 13 décembre 1993, pour interpellé la conscience universelle et appeler les Etats à reconnaître la traite négrière comme « **Crime contre l'Humanité** ». La députée française Christiane Taubira faisait partie avec nous des jurés de ce procès et plus tard, c'est-à-dire récemment, à la Première Conférence Mondiale des Nations Unies où nous étions également ensemble à Durban (Afrique du Sud), du 28 août au 08 septembre 2001, pour que, pour la première fois dans l'histoire universelle, la traite négrière soit reconnue mondialement et officiellement comme « **Crime contre l'Humanité** ».

Mais nous avons déjà dit que, c'est depuis, plus précisément, 1990 que la Société Savante des Encyclopédistes africains avait déposé aux Nations Unies **les Six impératifs pour la Réparation des crimes de la colonisation et de la traite négrière** considérées « **Crimes contre l'Humanité** ». Aussi, à la Journée africaine de l'UNESCO (mai 2004), nous avons diffusé la feuille de route énumérant les revendications en termes des traces à reconstituer dans tous les Etats des nations colonisatrices pour les nouveaux livres d'histoire à enseigner dans toutes les écoles du monde entier, comme nous l'avons prévu dans le 5<sup>ème</sup> impératif dès 1990.

**Question 13 : Vous venez d'installer un comité d'organisation et d'accueil de la conférence de Berlin. Comment avez-vous identifié ses membres et quelle est la mission de ce comité?**

**Réponse :**

L'installation d'un Comité d'organisation et d'accueil de la prochaine Conférence de Berlin est le résultat de quatre réunions qui ont eu lieu en Allemagne dont une à Bonn et trois à Berlin, diversement avec les autorités allemandes et aussi des éléments parmi les diplomates africains accrédités en Allemagne, en vue d'associer et de sensibiliser les populations, les élites allemandes et l'opinion publique en général.

Aussi, ce comité que nous avons mis en place a pour mission exclusive, avec un mandat précis, de s'occuper de l'organisation matérielle et de l'accueil de la prochaine Conférence de Berlin avec le thème que nous avons largement diffusé et lisible sur notre site « Mémoire d'Afrique » : <http://africa.smol.org> : « **LA RENAISSANCE AFRICAINE - DROIT à la MEMOIRE et DEVOIR de MEMOIRE – REPARATION et RECONCILIATION** ».

Ainsi, nous avons accrédité en Allemagne pour le bon accomplissement de ces opérations un délégué permanent du Conseil Mondial de la Diaspora Panafricaine (C.M.D.P.) qu'on peut joindre à l'adresse suivante : [ektaba@gmail.com](mailto:ektaba@gmail.com) pour toutes informations, et concernant le mandat et les instructions du C.M.D.P. désignant un Coordinateur du comité d'organisation et d'accueil responsable du choix des membres formant ce comité qu'on peut joindre à : [Moctar\\_kamara@web.de](mailto:Moctar_kamara@web.de) pour tous renseignements relatifs à cette opération.

*Question 14 : Avez-vous déjà entrepris des démarches auprès des autorités allemandes? Comment entendez-vous les associer à ce projet?*

*Question 15 : Le Conseil Mondial de la Diaspora Panafricaine publie essentiellement en français et en direction du monde francophone. Avez-vous une permanence ou une représentation en Allemagne pour la diffusion de vos travaux dans le monde germanophone?*

**Réponse :**

Concernant nos rapports avec les autorités allemandes, nous venons de vous dire que quatre réunions ont eu lieu en Allemagne avec la participation des autorités notamment à Bonn.

Aussi, nous précisons que les autorités sont largement informées et associées, le lieu du Monument étant déjà historiquement marqué par une stèle sur laquelle le comité d'organisation et d'accueil vient de se rassembler pour la pose de la première pierre.

Nous sommes plutôt maintenant en train d'élaborer le cahier des charges de l'appel d'offres que nous diffuserons auprès des ingénieurs, des artistes, des architectes, pour la maquette de l'édifice que nous déposerons auprès des autorités allemandes par rapport à la loi et règlement du plan cadastral de la ville de Berlin que nous devons respecter.

Concernant les langues de nos communications, le comité d'organisation et d'accueil a déjà eu la bonne intelligence de prévoir parmi ses membres et autres personnes ressources des spécialistes germanophones, anglophones, arabophones, lusophones, et toutes les langues africaines écrites dont notamment le créole, le swahili, le peul, le lingala, le bambara, le wolof, le zoulou, le bamiléké, le douala, le bulu, le malinké, le sousou, le fang, le miélé, le bamoun, le baoulé, le soninké, le touareg, le bete, le senoufo, l'agni, etc, etc...pour la diffusion des communiqués et communications du C.M.D.P. relatifs à l'événement, entre autres.

*Question 16 : Quel message avez-vous à lancer à la jeunesse panafricaine, à la jeunesse du monde et à toutes les personnes de bonne volonté pour bâtir un monde de paix, d'amour et d'amitié entre les peuples en ce millénaire?*

**Réponse :**

Concernant notre message que nous avons intitulé « **Message d'espoir à la jeunesse d'Afrique et du Monde** », largement diffusé et lisible sur « Mémoire d'Afrique » : <http://africa.smol.org/docs/ency/ency01.pdf>, fondement de notre mission qui est de travailler pour le nouvel ordre universel d'amour et d'amitié entre les êtres, les peuples et les nations, nous pensons que la quiétude générale pour la concorde universelle est à ce prix.

**Tout ceci est lisible sur notre site « Mémoire d'Afrique » : <http://africa.smol.org>**

**COLLECTIF DE REALISATION DE L'ENCYCLOPEDIE ET DU MEMORANDUM  
CONSEIL MONDIAL DE LA DIASPORA PANAFRICAINE  
85, bd Saint – Michel – 75005 Paris – tel/fax : 01.43.25.80.50.  
« Mémoire d'Afrique » : <http://africa.smol.org> – [africa@smol.org](mailto:africa@smol.org)**